

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 61

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« en demandant notamment aux exploitants des gares de déployer à l'échelle du territoire national des places de stationnement pour vélos dans ou à proximité directe des gares. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès que l'on s'éloigne des secteurs d'habitat dense, les transports collectifs peuvent difficilement répondre à tous les besoins de mobilité. Des solutions individuelles sont alors nécessaires pour rejoindre les lignes de transports collectifs. Dans cette optique et lorsque les trajets restent inférieurs à cinq kilomètres, le vélo constitue un excellent moyen de liaison !

L'association vélo + train reste pour l'heure encore bien faible : 3 % en France contre 30 % aux Pays-Bas. Une excellente solution pour encourager les voyageurs à laisser leur voiture au garage et à prendre leur vélo pour se rendre chaque matin à la gare consiste à leur proposer un stationnement sécurisé au plus près des quais. Ainsi, Strasbourg, Toulouse, Dijon ou encore Nantes ont mis en place de tels dispositifs. Nous devons poursuivre ces efforts et déployer en ce sens, à l'échelle du territoire national, des stationnements pour vélos dans ou à proximité directe des gares.